

Au sein de l'écosystème des actifs privés, Harlington est un cabinet d'avocats implanté dans plusieurs pays.

Porté par l'ambition de créer de la valeur ajoutée pour nos clients, HARLINGTON | Fiducie accompagne les particuliers, les entreprises et les familles en leur offrant une gamme de services couvrant toute la chaîne de valeur de la protection d'actifs.

Pionnier des services fiduciaires en France, notre équipe composée d'avocats et de juristes expérimentés vous accompagne dans les différentes étapes de votre projet de fiducie, afin de permettre sa mise en place, le transfert des actifs fiduciaires et leur gestion en conformité totale avec la loi française et les réglementations applicables.

La fiducie est l'opération par laquelle un constituant transfère des biens, des droits et/ou des sûretés dans un patrimoine d'affectation administré par un fiduciaire au bénéfice du constituant lui-même, d'un tiers ou d'un prêteur. Au titre de ses multiples applications, elle est particulièrement utilisée pour garantir le remboursement d'une créance, confier à un tiers la gestion d'actifs désignés pour les besoins d'opérations *corporate* et patrimoniales ou encore assurer la bonne exécution d'obligations contractuelles.

En qualité de fiduciaire, nous gérons tout type d'actifs notamment les actions ou parts sociales, les biens immobiliers, les matières premières, les stocks, les véhicules, les marques et les créances, afin de sécuriser les opérations de nos clients.

Notre intervention comprend les services suivants :

- Structuration de l'opération de fiducie ;
- Mise en place de la fiducie : signature du contrat de fiducie créant le patrimoine fiduciaire et opérant le transfert des actifs fiduciaires ;
- Gestion des actifs fiduciaires : gestion du patrimoine fiduciaire selon la nature des actifs transférés et conformément à la volonté des parties ;
- La protection du patrimoine et des tiers ;
- Le respect des volontés du/des Constituant(s) ;
- Dénouement de la fiducie : restitution ou réalisation (valorisation, attribution ou cession) des actifs fiduciaires.

NOS OFFRES DE SERVICES INCLUENT LES PRINCIPALES MISSIONS SUIVANTES :

Sécurisation des opérations de financement :

- Sécurisation de financement ou refinancement en situation in bonis ;
- Sécurisation de financements ou refinancement en situation distressed ;
- Sécurisation de financement dans le cadre d'opération de promotion immobilière (VEFA) ;

Gestion d'un patrimoine :

- Protection et gestion du patrimoine de personnes vulnérables ;
- Garantie de la pérennité d'un patrimoine familial ;
- Préservation de l'intérêt des héritiers de la transmission brutale d'un patrimoine significatif ;
- Cession dans des conditions optimales de l'outil professionnel d'un dirigeant après son décès ;
- Gestion sur-mesure d'actifs désignés dans un but déterminé ;

Sécurisation de l'exécution d'obligations contractuelles :

- Exécution de la cession d'actifs à prix négatif ;
- Portage de titres sociaux ;
- Exécution d'un plan de retournement, processus de cession, d'adossement y compris par la gestion d'actions de préférence ;
- Séquestre dans le cadre de litige commerciaux ou d'opération de M&A (garantie de passif) ;
- Sécurisation de l'exécution d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;
- Sécurisation de l'exécution d'un pacte d'associés ;
- Gestion de crédits de revitalisation de bassin d'emploi ;
- Sanctuarisation d'actifs ou d'une branche d'activité (franchissement de seuil, droit de la concurrence).

Sécurisation des opérations internationales :

- Négociation de prise de garantie sur Exit-tax ;
- Gestion hybride et sécurisation jusqu'au dégrèvement ;
- Gestion du patrimoine des non-résidents et ressortissants étrangers au sein de l'UE ;
- Relocalisation du patrimoine dans l'Euro-zone ;



HARLINGTON
AVOCATS À LA COUR

43 rue de Rennes – 75006 Paris, France
www.harlington.eu | contact@harlington.eu

